


- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°133/2022

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le 
ID : 039-200090579-20221027-D_133_2022-DE

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 79
Suppléants présents : 4
Pouvoirs : 7

Date de convocation :

21/10/2022

Date d'affichage :

28/10/2022

Votants :	90	Pour :	90	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents (79) :

BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne.

Délégués suppléants présents (4) : GIBOZ Brigitte ; GIRARDOT Michel ; RIQUOIS Jean-Pierre ; VICHOT Étienne.

Excusés ayant donné pouvoir (7) : ANDREY Patrick à Jean-Charles GROSDIDIER ; BOURGEOIS Rachel à LUSSIANA Eddy ; BRUNET Hervé à PAIN Michel ; CAPELLI Sophie à DAVID Lauriane ; GIROD Franck à PROST Philippe ; GRAS Françoise à CALLAND Jacques ; ETCHEGARAY Josiane à BUCHOT Jean-Yves.

Excusés : CAILLON Gérard (représenté par RIQUOIS Jean-Pierre) ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; DE MERONA Bernard ; GROS-FUAND Florence ; HUGONNET Franck ; JOURNEAUX Cyrille ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LONG Grégoire ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre (représenté par GIRARDOT Michel) ; VUITTON Antoine (représenté par VICHOT Étienne).

Absents : ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BARIOD Denis ; BIN Richard ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Laurence ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; FIEUX Henri-Didier ; GUILLOT Evelyne ; LAMARD Philippe ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie ; PANISSET Marilyne ; PRELY Fabrice.

Secrétaire de séance : Guy PIETRIGA

Objet : ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Acquisition de trois parcelles sur la commune de Vaux-Les-Saint-Claude hébergeant des ouvrages.

Annexes :

- Extrait Cadastral des parcelles AL 287 et AL154 appartenant aux conjoints Rigaud
- Plans de modification de la parcelle AK 691 appartenant aux conjoints Girardot

- Délibération de la commune du 18 septembre 2015
- Délibération de la commune du 8 décembre 2017

Rapporteur : Philippe PROST

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Dans le cadre de sa compétence assainissement, Terre d'Émeraude Communauté souhaite faire l'acquisition de 3 parcelles sur la Commune de Vaux-Les-Saint-Claude hébergeant des ouvrages d'assainissement collectif.

S'agissant des parcelles accueillant la station d'épuration, la vente entre le propriétaire privé et la Commune avait été actée par délibération en date du 18 septembre 2015 annexée à la présente délibération. Il avait été convenu ce qui suit :

- *« Il est nécessaire d'acquérir les parcelles qui se trouvent dans le prolongement de la station numéro 1 de Vaux-les-Saint-Claude mise en service en 2013. Il s'agit des parcelles section AL n°287 d'une superficie de 735m² et section AL n°154 d'une superficie de 470m² soit un total de 1250m² appartenant aux consorts RIGAUD.*
- *Le Conseil Municipal, après avoir délibéré avait accepté l'acquisition des deux parcelles au prix de 6€/m², prix proposé par les consorts RIGAUD.*
- *Il est également mentionné que les consorts RIGAUD souhaitent être prioritaires en cas de revente du terrain, au prix de vente consenti. »*

En ce qui concerne les parcelles accueillant le poste de refoulement, la vente entre le propriétaire privé et la Commune avait été acté par délibération en date du 8 décembre 2017 annexée à la présente délibération. Il avait été convenu ce qui suit :

- *« Il est nécessaire d'acquérir la parcelle section AK n°1099 d'une superficie de 20m² appartenant aux consorts GIRARDOT.*
- *Le Conseil Municipal, après avoir délibéré avait accepté l'acquisition de cette parcelle au prix de 6€/m², prix proposé par les consorts GIRARDOT. »*

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 19 octobre 2022 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DECIDE

D'ACQUÉRIR les parcelles cadastrées section AL n°287 d'une superficie de 735m² et section AL n°154 d'une superficie de 470m² soit un total de 1250m² appartenant aux consorts RIGAUD ainsi que la parcelle cadastrée section AK 1099 d'une superficie de 20m² appartenant aux consorts GIRARDOT au prix de 6€/m².

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget assainissement.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les documents relatifs à cette acquisition et de déléguer la signature à M. Le Vice-Président en charge de la gestion de l'eau, de la biodiversité et des ressources naturelles en cas d'empêchement.

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Affiché le

ID : 039-200090579-20221027-D_133_2022-DE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,


Le Président

